

# « EN BELGIQUE, LA RÉPARTITION DES TÂCHES MÉNAGÈRES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES EST DÉSORMAIS ÉGALITAIRE » **FAUX**

mytho

info

**E**n Belgique, comme ailleurs dans le monde, les femmes jonglent tout au long de leur vie entre leur carrière professionnelle et les nombreuses tâches familiales et domestiques. Heureusement, là où les hommes se refusaient à participer à l'entretien du foyer il y a quelques décennies encore, les mentalités ont évolué et il n'est désormais plus exceptionnel de voir les compagnons, maris et/ou pères de famille venir en aide à leur moitié en se chargeant, par exemple, de la cuisine ou encore des courses. De là à parler d'une répartition équitable des tâches ménagères entre les sexes, il y a un pas à ne pas franchir. La preuve en quelques chiffres.

*1 Chiffre tiré d'une étude du Gender Equality Index publiée en 2023 par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes*

*2 Chiffres tirés d'une étude publiée en 2016 par l'Institut belge pour l'égalité des femmes et des hommes*

## La répartition des tâches domestiques est-elle équitable ?



Non, en 2025, les hommes en font toujours moins que les femmes en ce qui concerne l'entretien

du foyer. être précis - des tâches domestiques en Belgique. À commencer par les lessives et le repassage dont les hommes n'assurent que 10,7% des charges quotidiennes.

du foyer.

D'après une étude publiée en 2016 par l'Institut belge pour l'égalité des femmes et des hommes, ces derniers consacrent entre 56 minutes et 1h20 de moins que leurs compagnes au ménage, à la préparation des repas et aux autres activités du quotidien.

Autre constat : le temps consacré aux tâches domestiques par les hommes (13h31 en 1999 contre 12h48 en 2013) n'a presque pas évolué au début du XXIe siècle.

De même qu'elles s'occupent encore prioritairement des soins apportés aux enfants, les femmes effectuent ainsi près de deux tiers - 64%<sup>1</sup> pour

Enfin, bien que les hommes soient presque aussi nombreux que les femmes à déclarer éprouver des difficultés pour concilier vie professionnelle et vie familiale, ils sont beaucoup moins susceptibles d'adapter leur organisation de travail pour permettre cette conciliation. Près de la moitié des travailleuses ayant de jeunes enfants (46%) adaptent leur organisation de travail - en rognant principalement sur leur carrière professionnelle - contre seulement 22% des hommes dans la même situation<sup>2</sup>. Et signe que les inégalités persistent, le temps consacré aux loisirs a beau avoir augmenté pour les deux sexes entre 1999 et 2013, ce sont principalement les hommes qui en profitent. Autrement dit, quand les hommes réduisent leur temps de travail, ils l'utilisent plus souvent pour leurs loisirs tandis que les femmes, elles, consacrent majoritairement ce temps grappillé à du travail non rémunéré.

## Le point de vue syndical



C'est un fait : la répartition inégale des besoins quotidiens au sein du couple a des conséquences néfastes pour l'autonomie économique et financière des femmes - en raison notamment de carrières fragmentées - ainsi que sur leur santé et leur bien-être. Cette illustration du modèle patriarcal (qui impose aux travailleuses des modes de domination et d'exploitation supplémentaires) est inacceptable !

Pour la CNE et la CSC, il est donc primordial de lutter à la fois contre le patriar-

cat et pour un partage égal des tâches. Comment ? En mettant en place des mécanismes pour que les pères soient plus présents (via un congé de naissance obligatoire et allongé pour les papas et co-parents), mais aussi en investissant dans des crèches de qualité accessibles financièrement, en renforçant et facilitant l'accès aux crédits-temps, aux congés thématiques et aux interruptions de carrière, en luttant contre les temps partiels non choisis ou encore en augmentant le nombre de jours de congés payés des travailleuses.